



# Procès-verbal de la 236<sup>e</sup> assemblée générale extraordinaire tenue le 13 novembre 2025 à 17h30 au 2-52-101

Présences : 40 présences

## Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée .....	1
2. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
3. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres .....	1
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour .....	2
5. Attaques de la CAQ envers les syndicats et plan d'action.....	2
6. Divers .....	4
7. Levée de l'assemblée. ....	4

## 1. Ouverture de l'assemblée

Evelyne Letendre ouvre l'assemblée et propose Georges Desmeules à la présidence.

## 2. Nomination à la présidence de l'assemblée

### **Résolution 236.1**

« Il est proposé de nommer Georges Desmeules à la présidence d'assemblée. »

Evelyne Letendre propose et Annissa Laplante appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

### **Résolution 236.2**

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :

*Marie-Claude Arcand, Techniques de l'informatique*

*Philippe Guay-Quirion, Soins infirmiers*

*Patricia Laforte, Techniques de santé animale*

*Marc-Antoine C. Lafrenière, Techniques de l'informatique*

*Anne-Sara Paradis-Jobin, Soins infirmiers*

*Juliette Tétreault, Anthropologie et science politique*

*Jessica Therriault, Soins infirmiers*

*Alexandre Tremblay, Biologie*

*Ahmed Bouremana, Physique. »*

Jean-Luc Fillion propose et Jeanne Lessard appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### **Résolution 236.3**

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Andrée-Anne Murray appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. Attaques de la CAQ envers les syndicats et plan d'action

Evelyne Letendre et Steve McKay présentent les différentes attaques législatives contre les syndicats par le gouvernement de la CAQ durant les derniers mois. C'est notamment le cas de la loi 14 (projet de loi 89) et du projet de loi 3.

### **Loi 14**

L'intention de la loi est de changer le régime des services essentiels afin de garantir la sécurité sociale, économique et environnementale de la population. Cela signifie qu'une grève pourrait être limitée légalement si on invoque ses effets néfastes sur la population. Comme il s'agit de notions nouvelles, il n'y a aucune jurisprudence sur le sujet et le risque qu'on invoque la loi 14 pour tout et pour rien est grand. Ça aurait pour effet de réduire considérablement notre rapport de force si l'employeur n'a qu'à laisser traîner un conflit pour que la loi soit invoquée et que la grève cesse.

### **PL3**

Le projet de loi 3 instaure quelques nouveautés au régime syndical :

- Une distinction entre la cotisation obligatoire et la cotisation facultative
- Des contraintes comptables supplémentaires
- L'imposition d'audits financiers coûteux
- Des modifications aux règles de fonctionnement syndicales, notamment sur le droit de vote et les statuts et règlements.

Steve et Evelyne détaillent chacun de ces éléments et les problèmes qui seront engendrés par ceux-ci.

L'analyse syndicale est présentée. Alors que la CAQ prétend vouloir aider les travailleuses et les travailleurs, ces initiatives législatives sont applaudies à tout rompre par le patronat. Ce n'est sans doute pas étranger aux origines de Jean Boulet qui est un avocat patronal. La CAQ semble aussi vouloir prendre sa revanche face aux syndicats, notamment la FAE, qui a fait une grève illimitée lors de la dernière négociation et qui conteste judiciairement la loi 21. Enfin, on peut y lire une stratégie politique où on mise sur la division en attaquant des groupes impopulaires (syndicats, médecins, immigrants, etc.) afin de gagner des points électoralement.

Surtout, on peut voir dans la gouvernance caquiste une dérive autoritaire visant à affaiblir les contre-pouvoirs. Le Barreau du Québec a d'ailleurs fait une sortie pour dénoncer les menaces des projets de loi récents à l'État de droit.

Evelyne insiste sur l'urgence de se mobiliser et de participer à la manifestation du 29 novembre.

Plusieurs points sont soulevés par les membres dans l'assistance. Pour appuyer l'analyse, on nomme que la CAQ travaille aussi pour ses « amis » et peut-être, pour son futur, lorsque les députés quitteront

l'Assemblée nationale. On insiste sur l'ingérence de la CAQ dans des organisations qui ont leur autonomie. Les projets de loi vont avoir des effets majeurs sur les petits syndicats qui n'ont pas les mêmes ressources que nous. On mentionne aussi le risque pour la démocratie d'un affaiblissement des droits fondamentaux.

À propos des stratégies, on cite l'exemple des médecins qui ont su se mobiliser rapidement et efficacement. On nomme qu'on devrait insister sur le caractère peu opérationnel des changements proposés. On pourrait aussi attaquer la CAQ qui est en conflit d'intérêt, étant à la fois employeur et législateur.

La proposition est lue par Evelyne.

#### **Résolution 236.4**

- Considérant le rôle essentiel des syndicats dans la défense des travailleuses et des travailleurs;
- Considérant le rôle essentiel que les syndicats ont joué dans la lutte pour une plus grande justice sociale dans l'histoire du Québec;
- Considérant que les gains salariaux et de conditions de travail ont des effets positifs sur l'évolution des salaires et des conditions de travail des travailleuses et travailleurs non-syndiqués;
- Considérant que les droits des travailleuses et des travailleurs sont toujours menacés;
- Considérant que la lutte pour une plus grande justice sociale demeure d'actualité dans notre société;
- Considérant la nécessité de maintenir des syndicats forts et autonomes comme contre-pouvoirs efficaces;
- Considérant que la très grande majorité des syndicats ont une démocratie saine et que ceux-ci possèdent déjà des règles adéquates pour encadrer leurs délibérations et la gestion de leurs finances;
- Considérant que ce sont les membres des syndicats qui devraient décider démocratiquement de l'usage de leurs cotisations et non le gouvernement;
- Considérant que le gouvernement du Québec est l'employeur de milliers de personnes syndiquées du secteur public et que la loi 14 et le projet de loi 3 lui donnent un avantage indéniable pour les négociations futures;
- Considérant que les justifications avancées par le gouvernement du Québec pour l'imposition de ces lois relèvent de cas isolés;

« Il est proposé que :

1. *Le SPECS-CSN dénonce la loi 14 et le projet de loi 3, car ils constituent une ingérence injustifiée dans le fonctionnement des syndicats qui aura pour conséquences (1) de limiter leur autonomie, (2) de complexifier inutilement leur gestion interne, (3) d'entraîner des dépenses importantes et inutiles, (4) de diminuer leur capacité à se mobiliser, (5) de réduire leur rapport de force et, donc, (6) de miner leur capacité à défendre adéquatement leurs membres.*
2. *Le SPECS-CSN demande le retrait de la loi 14 et l'abandon du projet de loi 3 par le gouvernement du Québec.*

3. *Le SPECS-CSN exige dès maintenant des engagements formels des autres partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec sur les revendications de la CSN et le retrait complet des lois antisyndicales mises en place par le gouvernement de la CAQ (s'il forme le prochain gouvernement), et ce, dès la première session parlementaire suivant la campagne électorale).*
4. *Le SPECS-CSN invite ses membres à participer à la mobilisation contre la loi 14 et le projet de loi 3, notamment lors de la manifestation nationale du 29 novembre 2025.*
5. *Le SPECS-CSN mandate son exécutif à élaborer, de concert avec les autres instances de la CSN, un plan d'action et à le soumettre à l'assemblée générale.*
6. *Le SPECS-CSN appuie, financièrement ou par la mobilisation, selon les appels à la solidarité et sa capacité, les syndicats en grève qui se verront imposer un retour au travail forcé ou un arbitrage de règlement en vertu de la Loi 14 »*

Philippe Langlois propose et Vincent Desruisseaux appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. Divers

Pas de divers.

## 7. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 236.5**

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 18h57. »

Proposée par Anne-Marie Leblanc.

---

Georges Desmeules, présidence d'assemblée

---

Evelyne Letendre, présidente

---

Mathieu Poulin-Lamarre, secrétaire